

OCTOBRE 2015

**VERIFICATION DES TITRES D'ELIGIBILITE  
RAPPORT DU BUREAU DU GRAND CONSEIL**

Le Bureau du Grand Conseil s'est réuni le mardi 27 octobre 2015 pour prendre connaissance des pièces justificatives relatives à l'élection d'une nouvelle députée en remplacement d'un collègue démissionnaire.

Conformément à l'article 66, alinéa 1 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 16 mai 1989, en cas de vacance de siège pendant la législature, le Secrétariat général du Grand Conseil invite le Bureau d'arrondissement à le repourvoir dans un délai de cinq semaines. Selon l'extrait du procès-verbal du Bureau électoral de l'arrondissement du Gros-de-Vaud, est déclarée élue au Grand Conseil :

Mme Isabelle FREYMOND, née le 16 novembre 1977, originaire de St-Cierges (VD), étudiante de profession, domiciliée au chemin de la Riaz 4, 1377 Oulens-sous-Echallens, qui remplace, au sein du groupe socialiste, M. Jean-Robert Yersin, démissionnaire.

En vertu de l'article 23, alinéa 3 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) du 8 mai 2007, le Bureau, composé de M<sup>mes</sup> et MM. Roxanne MEYER KELLER, Présidente, Sylvie PODIO, deuxième Vice-Présidente, Rémy JAQUIER, Martine MELDEM, Yves RAVENEL et Michel RENAUD, Membres, et du soussigné, a constaté la parfaite légalité de cette élection et vous propose de l'accepter telle que présentée.

Lausanne, le 27 octobre 2015.

Le rapporteur :  
(Signé) *Grégory Devaud*  
*Premier Vice-Président*